

RCS : LE MANS  
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00732  
Numéro SIREN : 804 877 595  
Nom ou dénomination : 2 SI FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2019 sous le numéro de dépôt 10376

# Greffe du tribunal de commerce du Mans



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 12/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/10376

Type d'acte : Ordonnance du président  
Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

### Déposant :

Nom/dénomination : 2 SI FINANCE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 804 877 595

N° gestion : 2014 B 00732



29/07/2019

messengerie pro

ce jour, il a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce  
du MANS pour être mis au rang des minutes le présent  
DOCUMENT qui a été enregistré le

- 5 AOÛT 2019

Le Greffier

*R. J. MOUSSAY*  
Jerôme MOUSSAY,  
Commissaire Greffier

2 SI FINANCE  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 22 RUE DES CHARPENTIER  
72220 MARIGNE-LAILLE  
804 877 595 - RCS LE MANS

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DU MANS

Le soussigné

Monsieur STEVEN LORET

Agissant en qualité de gérant de la société 2 SI FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 22 RUE DES CHARPENTIER, 72220 MARIGNE-LAILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 877 595 - RCS LE MANS,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société 2 SI FINANCE a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2018.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison d'une mésentente entre les associés, ceux-ci n'ont pas été en mesure de se réunir en Assemblée Générale dans les délais légaux afin de statuer sur les comptes annuels 2018. Les associés souhaitent néanmoins se réunir ultérieurement afin de statuer sur les comptes.

C'est pourquoi, les requérants sollicitent qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'ils représentent, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à MARIGNE-LAILLE  
Le 29 juillet 2019  
Monsieur Steven LORET, gérant



[https://messengeriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF\\_INBOX/90609%25SF\\_INBOX/f](https://messengeriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF_INBOX/90609%25SF_INBOX/f)

xpédition  
lh/12/08/2019

Page 1/2



Ce jour, il a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce  
du MANS pour être mise au rang des minutes la présente  
ORDONNANCE qui a été enregistrée le

12 AOUT 2019

Le Greffier

2019008411

Jérôme MOUSSAY,  
Commis Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS  
ORDONNANCE

Nous, Monsieur Jean-Pierre POIRIER, Président du Tribunal de Commerce du Mans,  
Assisté du Greffier du Tribunal,

Vu la requête présentée par Mr LORET Steven agissant en qualité de Gérant de la société 2 SI FINANCE dont le  
siège social est situé 22, rue des Charpentiers - 72220 Marigné-Lailié, immatriculée au Registre du Commerce et  
des Sociétés du Mans sous le numéro 804 877 595, représenté par le Cabinet FITECO 97, avenue Bollée 72055  
LE MANS CEDEX 2 et les motifs y exposés,

Prorogeons le délai prévu pour la tenue de l'assemblée générale de la société sus-nommée et devant statuer sur  
les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2018 jusqu'au 31 octobre 2019

Disons qu'un dépôt sera effectué auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Laissons à la charge de la requérante les entiers dépens, soit la somme de 34,62 euros TTC.

Ainsi rendue en notre cabinet,

Au Mans, le 12 AOUT 2019

Le Greffier

Jérôme MOUSSAY  
Commis Greffier

Le Président

PROROGATIONAG/A4



Expédition  
lh/12/08/2019

Pour expédition certifiée conforme à l'original  
Page 2/2

Copie certifiée conforme  
H/ 12/08/2019 16:00:01  
N° de dépôt - 2019/10376 / 804877595

Pour copie certifiée conforme délivrée le 12/08/2019  
Page 3 sur 3

